

**Séminaire OZP des professeurs référents en RAR.  
20 novembre 2010**

**La mise en œuvre d'une réforme :  
le socle commun de compétences**

*Un atelier sur le socle commun de compétences a été proposé dans ce séminaire parce que les rapports d'activité des professeurs référents montraient que beaucoup d'entre eux participaient à sa mise en œuvre mais surtout parce qu'une réforme aussi ambitieuse supposait une réflexion et un travail de fond difficiles à pratiquer sans la présence de personnels tels qu'eux.*

*En effet, il ne s'agit pas d'un changement dans l'organisation des enseignements - comme le sont la plupart des réformes - mais d'un changement dans la définition des objectifs, dans les concepts professionnels, dans les repères des enseignants mais aussi des élèves et de leurs familles, changements qui ont des conséquences sur l'organisation. Faute de faire ce détour, la réforme n'a pas grand sens et ne peut que provoquer des polémiques stériles.*

*Les participants à l'atelier puis au débat en séance plénière ont surtout échangé sur les difficultés de mise en œuvre de ces changements et certains ont donné quelques pistes pour l'action.*

**Une mise en œuvre très variable**

Le passage au socle commun et à l'évaluation par compétences est très variable selon les collègues.

Dans certains, des professeurs ne sont pas du tout au courant. La logique n'est pas comprise et le vocabulaire n'est pas acquis.

- « Le vocabulaire « socle commun », c'est la bête noire des profs. Comment en parler ? »
- « Certains items sont des connaissances et non des compétences. »

Les réseaux qui étaient le plus prêts pour ce passage sont ceux qui avaient entrepris un travail important dans les écoles, souvent pour utiliser le livret de compétences et plus précisément pour créer un langage commun entre tous les acteurs qui travaillent avec les même enfant : le professeur de sa classe et les intervenants de l'accompagnement à la scolarité, mais aussi avec les familles. (Voir sur le site le dossier du RAR de Soyaux.)

**Les paliers et la validation**

Quelle signification accorder à la validation des paliers ? Faut-il avoir acquis l'ensemble des compétences du palier 2 pour accéder au collège, comme certains enseignants l'ont compris ? Ou avoir validé l'ensemble des compétences du palier 3 pour accéder au lycée ? Plusieurs répondent que la validation peut continuer en collège pour le palier 2 et au lycée pour le palier 3.

Un professeur de sciences estime que souvent les compétences identifiées sont un autre nom donné aux connaissances : le sens de la réforme est alors perdu.

**Faut-il continuer à attribuer des notes ?**

- « Avec les compétences, les familles ne s'y retrouvent pas. »
- « En classe, certains profs n'ont rien changé à leurs pratiques. Ils restent dans une logique de programme, non dans la logique du socle. Après, évaluer et valider, ça va être mettre des croix ! »
- « Chez nous, il y a injonction de la direction à stopper les notes »
- « Nous, si on ne met pas de notes, c'est l'absentéisme général. »

Dans un RAR parisien : « En 6<sup>ème</sup>, on commence par regarder la validation du palier 2 (faite dans les écoles). mais celle-ci n'est pas valable, car les PE ont du mal à valider les

compétences du palier 2. Donc moi, je teste les élèves, ce n'est pas difficile. Sinon, c'est comme pour le B2I : les gosses l'ont validé et on ne sait pas ce qu'ils savent. »

Dans un autre RAR, le professeur référent voudrait amener les équipes à engranger leurs résultats de compétences sur fichier informatique. Mais beaucoup ne maîtrisent pas du tout l'outil. Il n'arrive pas non plus à se réunir avec les professeurs pour se distribuer les compétences à valider.

### **Des pistes et des propositions**

- « A Paris : je suis à l'origine des devoirs communs aux élèves de CM1, CM2, de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>, pour valider les compétences du palier 2 et familiariser les enseignants avec le suivi par compétences. On les fait tous les deux mois, au retour des vacances. C'est très bien cela représente un travail fou. J'explique les compétences du socle impliquées, on en débat, puis je fais moi-même les devoirs. »

Dans un autre RAR parisien : en 5<sup>ème</sup>, on fait des « groupes de compétences », l'inspecteur parle de « groupes de besoin », mais c'est la même chose ! Les groupes visent des compétences mais sont appelés « groupes de besoin ».

L'entrée par les **compétences transversales** est celle qui montre le mieux l'utilité de l'évaluation par compétences qui permet que des professeurs de différentes disciplines participent à la prise en charge d'un même objectif, par exemple le maîtrise du langage.

Dans un RAR de l'académie de Reims : « Le projet de RAR, c'est le socle. Le contrat RAR, avec 8 axes, a été bâti sur le socle commun. Les PPRE ont été fabriqués sur les compétences transversales avec le soutien d'un IPR Maths.

On organise dans le cadre de l'article 34 une semaine interdisciplinaire autour d'un projet, en banalisant les heures d'IDD (itinéraire de découverte), en 4<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> pendant 18 heures. C'est un moyen intéressant pour amener les gens à s'occuper des compétences du socle commun et à travailler à deux. »

- « Donc, en fait, vous mettez en œuvre des morceaux du socle, en intéressant un maximum de personnes ? »

- « Oui. Nous avons des conditions favorables : nous sommes un petit collège, avec un bon projet de RAR. »

Dans un autre collège, le partage des tâches en équipes disciplinaires a été piloté par la direction. Les professeurs référents ne sont pas à l'origine de l'initiative mais ils auront à gérer le suivi des élèves en difficulté. Sur certains items, plusieurs disciplines participent à la validation. Le professeur principal vérifie ces validations collectives. Le professeur référent, lui, remédiera aux difficultés à partir du second trimestre.

### **Complément**

*Extrait de la rencontre OZP Rencontre du 6 octobre 2010 : **Le socle commun de compétences*** <http://www.association-ozp.net/spip.php?article9184>

Dans tous les RAR représentés, un ou plusieurs référents ont travaillé sur l'installation du socle commun. Certains ont commencé dès le premier degré, par un travail direct avec les enseignants ou le directeur, au moins sur les nouvelles modalités d'évaluation et leur compréhension par les parents. L'application de la réforme dans les collèges a amené la constitution de groupes de travail, pilotés par les référents, souvent par « pilier », avec obligation de produire des documents, « les tableaux », dans des délais serrés. Ce fonctionnement dans l'urgence ne permet pas souvent de profiter de cette réforme pour réfléchir sur le métier.

*Dans le RAR Georges Rouault, la construction de devoirs communs du CM1 à la 5ème a été l'occasion de comprendre le fonctionnement par compétences.*